

États financiers
[en dollars canadiens]

Société du legs des Jeux de 2010
31 décembre 2011

RAPPORT DES AUDITEURS

Au fiduciaire de la
Société du legs des Jeux de 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société du legs des Jeux de 2010**, qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états des activités et de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société du legs des Jeux de 2010** aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Vancouver, Canada
Le 16 avril 2012

Ernst & Young LLP

Comptables agréés

Société du legs des Jeux de 2010

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en dollars canadiens]

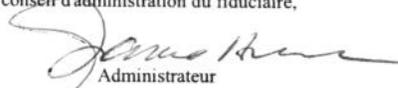
Au 31 décembre

Au
1^{er} janvier
2010

	2011	2010	
	\$	\$	\$
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 477 274	1 280 893	892 877
Dividendes et intérêts à recevoir	77 223	63 783	94 962
Autres actifs	—	10 794	10 187
Placements [note 3]	107 574 590	113 382 165	108 040 216
Total de l'actif	110 129 087	114 737 635	109 038 242
PASSIF ET SOLDES DES FONDS			
Passif			
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society [note 4]	64 069	87 048	74 335
Distributions à verser [note 6]	5 561 325	5 430 880	4 501 689
Total du passif	5 625 394	5 517 928	4 576 024
Soldes des fonds [note 7]			
Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse	40 359 549	42 191 867	40 403 111
Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler	40 268 525	42 094 584	40 278 290
Fonds de prévoyance	23 875 619	24 933 256	23 780 817
Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur	—	—	—
Total des soldes des fonds	104 503 693	109 219 707	104 462 218
Total du passif et des soldes des fonds	110 129 087	114 737 635	109 038 242

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration du fiduciaire,


Administrateur


Administrateur

Société du legs des Jeux de 2010

ÉTAT DES ACTIVITÉS ET DE L'ÉVOLUTION
DES SOLDES DES FONDS

[en dollars canadiens]

Exercice clos le 31 décembre

	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Revenus de placement		
Intérêts et dividendes	3 914 987	3 637 187
Gains (pertes) à la vente de placements	(1 179 823)	2 448 367
Gains latents (pertes latentes) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	(1 477 753)	4 496 344
Autres produits [note 2]	74 674	64 259
Total des produits	1 332 085	10 646 157
CHARGES [note 4]		
Contentieux	32 441	19 103
Conseils en placements	49 845	34 663
Gestion de placements	284 472	305 792
Administration	13 927	11 563
Audit	16 547	18 897
Services de garde [note 2]	74 542	52 769
Assurance de l'administrateur et des dirigeants	15 000	15 001
Total des charges	486 774	457 788
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	845 311	10 188 369
Soldes des fonds au début de l'exercice	109 219 707	104 462 218
Distributions [note 6]	(5 561 325)	(5 430 880)
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	104 503 693	109 219 707

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société du legs des Jeux de 2010

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en dollars canadiens]

Exercice clos le 31 décembre

	2011	2010
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	845 311	10 188 369
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes (gains) à la vente de placements	1 179 823	(2 448 367)
Pertes latentes (gains latents) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	1 477 753	(4 496 344)
Variations des actifs et des passifs de fonctionnement		
Dividendes et intérêts à recevoir	(13 440)	31 179
Autres actifs	10 794	(607)
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society	(22 979)	12 713
Flux de trésorerie de fonctionnement	3 477 262	43 285
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements au coût	(62 649 463)	(28 696 438)
Produit de la cession de placements	65 799 462	30 299 200
Flux de trésorerie d'investissement	3 149 999	1 602 762
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions versées au cours de l'exercice	(5 430 880)	(4 501 689)
Flux de trésorerie de financement	(5 430 880)	(4 501 689)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 196 381	388 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 280 893	892 877
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 477 274	1 280 893

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société du legs des Jeux de 2010

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Société du legs des Jeux de 2010 [la «Société»] a été établie dans le but de faire la promotion du sport amateur de haut niveau au Canada.

La Société était la donataire de ce qui suit : i) le Fonds de dotation des Jeux de 2010 de 110 000 000 \$, qui représentait les obligations de la Colombie-Britannique et du Canada [55 000 000 \$ chacun] en vertu d'une entente multipartite pour la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 [les «Jeux»]; ii) le Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur, qui devait recevoir la quote-part de 50 % du surplus de fonctionnement, le cas échéant, par suite des Jeux comme il a été indiqué par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver [le «COVAN»].

La Société a été constituée le 31 mars 2004 au moment de la réception de la contribution de 55 000 000 \$ de la Colombie-Britannique. La contribution de 55 000 000 \$ du Canada a été reçue le 22 avril 2005. La Société est une association canadienne enregistrée de sport amateur et est exemptée d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le fiduciaire est la 2010 Games Operating Trust Society [le «groupe» ou le «fiduciaire»]. Le groupe est dirigé par un conseil d'administration composé de huit membres, dont un est nommé par le Canada, un par la Colombie-Britannique, un par le Comité olympique canadien, un par le Comité paralympique canadien, un par le COVAN, un par la ville de Vancouver, un par la ville de Richmond et un par la Resort Municipality of Whistler.

L'établissement de la Société a permis de créer le Fonds de dotation des Jeux de 2010 et le Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur qui sont décrits comme suit :

Le Fonds de dotation des Jeux de 2010

Le Fonds de dotation des Jeux de 2010 a été créé dans le but de financer les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations de certains sites des Jeux avant l'ouverture initiale d'une installation olympique. Les sites des Jeux comprennent l'anneau de patinage de vitesse [«Anneau olympique de Richmond»] qui est la propriété de la ville de Richmond et le centre des sports de glisse [«Centre des sports de glisse de Whistler»] et le site des compétitions nordiques [«Parc olympique de Whistler»] qui appartiennent à la Whistler 2010 Sport Legacies Society [dont l'administration était assurée auparavant par le COVAN]. Selon la convention de fiducie, les fonds détenus par le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devaient être investis jusqu'à l'ouverture initiale d'une installation olympique, après quoi le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devait être divisé et les capitaux et tous les revenus non distribués être répartis entre chacun des fonds suivants : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse, le Fonds pour le centre de sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler et le Fonds de prévoyance. La date de division du Fonds a été fixée au 31 décembre 2007. Les fonds ont été répartis comme suit : le

Société du legs des Jeux de 2010

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse [40 %], le Fonds pour le centre de sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler [40 %] et le Fonds de prévoyance [20 %].

Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse, Fonds pour le centre de sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler et Fonds de prévoyance

En ce qui a trait au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse et au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, des calculs sont prévus pour déterminer le montant annuel distribuable à verser aux propriétaires des sites des Jeux [note 6]. Le fiduciaire doit consulter et prendre en compte tout contrat de fonctionnement signé par le propriétaire de chaque site et verser ou affecter ensuite une partie du montant annuel distribuable pour chaque fonds aux fins des priorités suivantes : les frais d'administration, les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations des sites respectifs, les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs aux installations respectives et les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs de tout le Canada. Par conséquent, si le montant annuel distribuable est différent du revenu du fonds respectif, tout excédent ou toute insuffisance doit être ajouté(e) au capital de ce fonds ou retiré(e) de celui-ci.

En ce qui concerne le Fonds de prévoyance, le fiduciaire a la capacité d'attribuer toute part du revenu et du capital au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse ou au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, comme il le juge approprié.

Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur

Le Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur vise à soutenir les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs.

Le Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur devait recevoir 50 % de la quote-part du COVAN dans le surplus de fonctionnement, le cas échéant, par suite des Jeux. Il n'est pas prévu que le COVAN réalise un surplus de fonctionnement par suite des Jeux ou que des fonds seront reçus par le fiduciaire au titre du Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur.

Société du legs des Jeux de 2010

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon la Partie III du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [«ICCA»], «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui présente les principes comptables généralement reconnus [«PCGR»] pour les organismes sans but lucratif du Canada. La Société a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} janvier 2011, et la date de transition est le 1^{er} janvier 2010. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux données comparatives figurant dans les présents états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états des activités et de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les informations à fournir correspondantes.

Les méthodes comptables utilisées par la Société dans le cadre de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture conformément à ces principes n'ont pas donné lieu à des rajustements des soldes présentés précédemment selon la Partie V du *Manuel de l'ICCA*, «Normes comptables pré-basculement».

Le sommaire suivant présente les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers :

Comptabilité par fonds

La Société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les contributions. Les fonds sont utilisés pour enregistrer la réception et l'utilisation des ressources liées à certains sites. Les revenus de placement réalisés sur les actifs détenus dans les fonds respectifs sont constatés lorsque les produits sont touchés. Toutes les dépenses sont passées en charges dans les fonds respectifs de manière proportionnelle à mesure qu'elles sont engagées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR exige que la direction du fiduciaire fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. La direction du fiduciaire croit que les estimations utilisées pour préparer ses états financiers sont raisonnables; toutefois, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Société du legs des Jeux de 2010

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

Biens et services en nature

Les biens et services en nature sont comptabilisés seulement lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités et seraient autrement achetés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, 74 542 \$ [52 769 \$ en 2010] de services en nature reçus d'une fiducie canadienne ont été constatés dans les autres produits et à titre de frais de services de garde.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie se composent de tous les placements très liquides ayant une échéance initiale de 90 jours ou moins. Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes et les intérêts à recevoir, les autres actifs, les placements, le montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society et les distributions à verser. De l'avis du fiduciaire, la Société est assujettie aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de marché et de change relativement à ses placements. Pour gérer ces risques, la politique de placement de la Société établit une combinaison cible de placements visant à générer un rendement maximum avec une tolérance au risque raisonnable. Sauf indication contraire, le fiduciaire est d'avis que la Société ne court pas d'importants risques financiers découlant de ses instruments financiers résiduels.

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur respective. Après la comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la date de l'état de la situation financière à la juste valeur. Les débiteurs et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Placements et revenus de placement

Les placements sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont inscrites à titre de gains latents ou de pertes latentes. La juste valeur estimative des placements en obligations et en actions est fondée sur le dernier cours du marché, et l'évaluation des fonds communs de placement repose sur les valeurs constatées des parts. Les titres à court terme sont évalués au coût plus les revenus à recevoir, qui se rapproche de la juste valeur. Les opérations sont comptabilisées à la date de règlement, et les coûts sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le revenu tiré des titres portant intérêt est comptabilisé quotidiennement. Les dividendes sur les placements en actions sont constatés comme des produits à leur date de paiement. Les gains et les

Société du legs des Jeux de 2010

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

pertes en capital sur les obligations, les actions et les autres placements sont compris dans les produits au cours de la période où ils sont réalisés.

3. PLACEMENTS

Les placements de la Société se présentent comme suit :

	2011	2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe :			
Obligations d'État et de sociétés	42 168 063	39 127 291	36 879 431
Prêts hypothécaires	5 731 954	5 603 305	5 158 201
Total des titres à revenu fixe	47 900 017	44 730 596	42 037 632
Actions :			
Canadiennes	22 848 026	29 134 451	28 326 856
Américaines	24 646 065	25 761 743	23 671 865
Autres	12 180 482	13 755 375	14 003 863
Total des actions	59 674 573	68 651 569	66 002 584
Total des placements	107 574 590	113 382 165	108 040 216

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En vertu de la convention de fiducie, le groupe a le droit d'être remboursé pour tous les frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de l'administration des activités de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le fiduciaire a facturé un montant de 412 232 \$ [405 019 \$ en 2010] à la Société pour le recouvrement des frais engagés au nom de la Société. Au 31 décembre 2011, le montant à payer au fiduciaire était de 64 069 \$ [87 048 \$ en 2010; 74 335 \$ au 1^{er} janvier 2010].

Les opérations entre parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue entre les parties liées.

Société du legs des Jeux de 2010

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

5. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Une entreprise gère son capital de façon à assurer que ses flux de trésorerie lui permettent d'atteindre les objectifs organisationnels fixés pour les activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à disposer de sources de financement suffisantes pour financer ses frais d'administration et verser des montants annuels distribuables chaque année, comme il est déterminé par le fiduciaire, aux propriétaires des sites des Jeux pour leurs frais respectifs d'administration ainsi que de fonctionnement et d'entretien des immobilisations. Pour atteindre ces objectifs, la Société investit le capital disponible [note 3].

La Société surveille ses objectifs de gestion du capital sur une base trimestrielle en suivant de près le rendement des placements et en comparant les résultats de fonctionnement réels à son budget. Au 31 décembre 2011, la Société avait atteint ses objectifs de gestion du capital.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en dollars canadiens]

31 décembre 2011

6. DISTRIBUTIONS

	Anneau olympique de Richmond			Parc olympique de Whistler et Centre des sports de glisse de Whistler			Total	
	Déclarées (cumulatif) \$	Versées (cumulatif) \$	Distributions à verser \$	Déclarées (cumulatif) \$	Versées (cumulatif) \$	Distributions à verser \$	Déclarées (cumulatif) \$	Versées (cumulatif) \$
Distributions déclarées le 18 décembre 2007	2 192 490	—	—	2 192 490	—	—	4 384 980	—
Distributions déclarées le 18 décembre 2007	1 949 833	—	—	1 949 833	—	—	3 899 666	—
Distributions versées le 20 décembre 2007	—	(2 192 490)	—	—	(2 192 490)	—	—	(4 384 980)
Au 31 décembre 2007	4 142 323	(2 192 490)	1 949 833	4 142 323	(2 192 490)	1 949 833	8 284 646	(4 384 980)
Distributions déclarées le 22 mai 2008	2 497 065	—	—	2 497 065	—	—	4 994 130	—
Distributions versées le 6 juin 2008	—	(1 949 833)	—	—	(1 949 833)	—	—	(3 899 666)
Distributions versées le 31 décembre 2008	—	—	—	—	(2 497 065)	—	—	(2 497 065)
Au 31 décembre 2008	6 639 388	(4 142 323)	2 497 065	6 639 388	(6 639 388)	—	13 278 776	(10 781 711)
Distributions déclarées le 16 février 2009	2 295 866	—	—	2 233 459	—	—	4 529 325	—
Distributions versées le 28 mai 2009	—	(1 000 000)	—	—	—	—	—	(1 000 000)
Distributions versées le 21 juillet 2009	—	(1 497 065)	—	—	—	—	—	(1 497 065)
Distributions versées le 21 juillet 2009	—	(2 233 459)	—	—	(2 233 459)	—	—	(4 466 918)
Distributions déclarées le 16 novembre 2009	2 242 389	—	—	2 196 893	—	—	4 439 282	—
Au 31 décembre 2009	11 177 643	(8 872 847)	2 304 796	11 069 740	(8 872 847)	2 196 893	22 247 383	(17 745 694)
Distributions versées le 30 avril 2010	—	(2 304 796)	—	—	(2 196 893)	—	—	(4 501 689)
Distributions déclarées le 29 novembre 2010	2 739 398	—	—	2 691 482	—	—	5 430 880	—
Au 31 décembre 2010	13 917 041	(11 177 643)	2 739 398	13 761 222	(11 069 740)	2 691 482	27 678 263	(22 247 383)
Distributions versées le 4 mars 2011	—	(2 191 518)	—	—	(2 153 185)	—	—	(4 344 703)
Distributions versées le 30 mai 2011	—	(547 880)	—	—	(538 297)	—	—	(1 086 177)
Distributions déclarées le 28 novembre 2011	2 784 637	—	—	2 776 688	—	—	5 561 325	—
Au 31 décembre 2011	16 701 678	(13 917 041)	2 784 637	16 537 910	(13 761 222)	2 776 688	33 239 588	(27 678 263)

Les distributions sont effectuées annuellement par la Société au propriétaire/exploitant de l'Anneau olympique de Richmond et au propriétaire/exploitant du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler conformément à la convention de fiducie. Les montants annuels distribuables versés par le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse à la Ville de Richmond au nom de l'Anneau olympique de Richmond et par le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler à la Whistler 2010 Sport Legacies Society au nom du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler sont déterminés en se fondant sur la juste valeur des fonds respectifs en fonction d'une moyenne mobile sur 3 ans, calculée grâce à un pourcentage déterminé annuellement par le fiduciaire.

